

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 10 septembre 2024, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent. La conseillère Linda Cournoyer et le conseiller Joël Brouillard sont absents.

2024-09-115 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Marco Paquet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-116 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que lors de la dernière rencontre du comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel, il a été question des projets culturels du plan 2025-2027. Entre autres, des spectacles musicaux seront organisés directement chez des agriculteurs et incluront des artistes locaux. Plusieurs autres activités seront dévoilées dans les prochaines semaines.

Le conseiller Gilles Hébert indique que trois pompiers du Service de sécurité incendie ont commencé la formation d'opérateur d'autopompe.

Les conseillers Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland expliquent que le tournoi de soccer inter-village tenu du 21 au 25 août dernier ainsi que le grand Marché local du 24 août ont été des succès qui ont attiré un nombre impressionnant de participants et de visiteurs.

Le maire ainsi que les conseillers présents profitent du moment pour remercier les nombreux bénévoles qui ont contribué à faire de cette fin de semaine d'activités une immense réussite.

Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2024 qui affiche un solde à la caisse de 127 042,62 \$, des dépôts à terme au montant de 1 193 774,67 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 48 090,16 \$, pour un solde aux livres de 1 272 030,62 \$. Le total des revenus de juillet se chiffre à 125 590,33 \$ et celui des dépenses à 270 315,65 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois septembre 2024 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 2 août au 4 septembre 2024.

2024-09-117 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 65 218,15 \$ et des comptes payés pour un montant de 99 170,68 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement numéro 569-2016 concernant la construction de d'entrée privé ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale. Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2024-09-118 Autorisation de signature concernant l'aide financière pour l'installation de gicleur au Centre récréatif

Considérant que le Centre récréatif de la municipalité nécessite l'installation de gicleurs pour permettre la tenue d'activités non sportive et améliorer les mesures de prévention contre les incendies;

Considérant que la municipalité a obtenu une aide financière de 143 219 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives (PAFIRSPA).

Considérant que la mise en œuvre de ce projet est conforme aux objectifs de sécurité publique et de gestion des risques établis par la municipalité;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents requis pour l'obtention et la gestion de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour obtenir et gérer l'aide financière destinée à l'installation de gicleurs au Centre récréatif et entreprendre toutes les démarches administratives et contractuelles requises pour la réalisation du projet, en conformité avec les conditions de l'aide financière accordée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-119 Autorisation de signature concernant l'offre d'analyse énergétique du Centre récréatif

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'offre d'analyse énergétique soumise par l'entreprise EXP pour le Centre récréatif;

Considérant que le montant proposé pour cette analyse est de 28 850 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que l'analyse énergétique vise à identifier des mesures d'efficacité énergétique qui contribueront à réduire les coûts d'exploitation et à améliorer la performance environnementale des installations;

Considérant qu'Hydro-Québec subventionnera la majorité des coûts associés à cette analyse lorsque les mesures recommandées seront mises en œuvre;

Considérant que le conseil municipal souhaite entreprendre cette démarche pour contribuer à la réduction de la consommation énergétique et à la préservation de l'environnement;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer l'offre d'analyse énergétique de l'entreprise EXP, pour un montant de 28 850 \$, plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-70130-411.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-120 Nomination d'un représentant à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

Considérant que le conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est composé de neuf membres et qu'un membre est nommé par les conseils municipaux de Massueville, Saint-David et Yamaska;

Considérant que le maire de Massueville a indiqué être intéressé à siéger sur le conseil d'administration de l'OH Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil nomme M. Richard Gauthier, maire de Massueville, pour représenter la Municipalité de Saint-David sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, et ce, pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-121 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Considérant la résolution numéro 122-08-2024 de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demandant une révision de la méthode de calcul pour la répartition des pertes d'eau uniformisées;

Considérant la facture reçue de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour la répartition des pertes d'eau uniformisées;

Considérant la complexité à comprendre le calcul utilisé par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour répartir les pertes d'eau;

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent que soit revue la méthode de calcul visant la facturation de la répartition des pertes d'eau uniformisées;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-David demande aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre que la méthode de calcul pour la facturation de la répartition des pertes d'eau uniformisées soit revue en prévision de la facturation 2025 et sollicite l'appui des municipalités membres de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre pour l'obtention de cette révision.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-122 Mandat pour les services juridiques 2025

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 selon les termes de l'offre de service du 20 août 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-123 Retrait d'une partie des frais d'administration sur la facture 24017 du matricule 5590-09-6623

Considérant que la municipalité a émis la facture no 24017 au matricule 5590-09-6623 incluant des frais d'administration liés aux travaux de voirie et d'excavation;

Considérant que le règlement actuel imposant des frais d'administration ne reflète pas les réalités économiques actuelles, notamment l'augmentation significative des coûts de travaux de voirie et d'excavation;

Considérant que la municipalité reconnaît qu'une révision de ce règlement s'impose afin de l'adapter aux nouvelles conditions économiques;

Considérant que la partie des frais d'administration imposée sur la facture no 24017 représente une charge disproportionnée pour le matricule 5590-09-6623 en lien avec la nature des travaux réalisés;

Considérant que la municipalité souhaite maintenir l'équité entre ses citoyens tout en prenant en considération l'évolution des coûts des services municipaux;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une réduction de 2 000 \$ sur les frais d'administration de la facture numéro 24017 pour le matricule 5590-09-6623 et mentionne que le règlement 611-2023 imposant des frais d'administration fera l'objet d'une révision.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-124 Renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio

Considérant que portail Rezilio est un outil essentiel pour la gestion efficace du plan de sécurité civile de la municipalité;

Considérant que l'utilisation de ce portail permet de mieux coordonner les interventions en cas d'urgence et d'assurer la sécurité des citoyens;

Considérant que la municipalité est abonnée à ce service depuis plusieurs années et que l'abonnement arrive à échéance;

Considérant l'offre proposée par Rezilio pour un renouvellement d'abonnement pour une période de trois années avec des tarifs progressifs;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement portail Rezilio pour la gestion du plan de sécurité civile pour une durée de trois années, soit pour les montants suivants:

- 859,87 \$ plus les taxes applicables pour la première année (2024-2025),
- 894,27 \$ plus les taxes applicables pour la deuxième année (2025-2026),
- 940,04 \$ plus les taxes applicables pour la troisième année (2026-2027).

Il est également résolu s'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette entente et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-23000-419.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-125 Asphalte supplémentaire pour terminer le rapiéçage du 5<sup>e</sup> Rang

Considérant que l'entreprise Valières Asphalte a soumis une offre pour la fourniture de l'asphalte supplémentaire au montant de 6 500 \$ pour finaliser les travaux de rapiéçage du 5<sup>e</sup> rang;

Considérant que cette dépense est nécessaire pour garantir la qualité et la durabilité de la chaussée du 5<sup>e</sup> rang;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'asphalte supplémentaire pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de l'entreprise Valières Asphalte afin de terminer les travaux de rapiéçage sur le 5<sup>e</sup> Rang et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-126 Autorisation pour travaux de stabilisation dans un cours d'eau verbalisé près du matricule 5190-00-8918 à la suite d'un glissement de terrain

Considérant que des travaux de stabilisation du cours d'eau verbalisé (cours d'eau Lambert) situé près du terrain du matricule 5190-00-8918 sont nécessaires à la suite d'un glissement de terrain;

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel a émis un permis autorisant ces travaux;

Considérant que le coût estimé des travaux est de 7 000 \$ plus taxes;

Considérant que la sécurité et l'intégrité des infrastructures environnantes doivent être assurées;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d'entreprendre ces travaux dans les plus brefs délais afin de prévenir tout risque supplémentaire pour l'environnement et les structures environnantes;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les travaux de stabilisation requis pour le cours d'eau verbalisé situé à proximité du matricule 5190-00-8918, conformément au permis émis par la MRC de Pierre-De Saurel, au montant estimé de 7 000\$ plus les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-127 Adoption du règlement numéro 550-2012-09 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 concernant la construction d'habitation sur certains terrains vacants en zone agricole ainsi que l'installation d'éoliennes

Attendu que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-David a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Attendu que les habitations unifamiliales et bifamiliales sont autorisées dans les zones agricoles (A), conformément aux dispositions prévues à l'article 7.2 du schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel concernant le milieu rural;

Attendu que dans toutes les grilles des usages et des normes des zones agricoles (A), une note inscrite vis-à-vis la ligne «Usages spécifiquement permis» pour les usages permis «Résidence unifamiliale (h1)» et «Résidence bifamiliale (h2)» stipule que l'habitation doit être rattachée à une entreprise agricole ou bénéficier d'un privilège en vertu des articles 31, 31.1, ou 40 ou bénéficier d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 ou 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que cette note fait en sorte qu'à l'intérieur d'une zonage agricole (A), il n'est pas permis de construire une habitation unifamiliale ou bifamiliale sur un terrain vacant non rattaché à une entreprise agricole;

Attendu que certains terrains vacants en zone agricole non propices aux activités agricoles devraient pouvoir être l'assiette d'une habitation unifamiliale ou bifamiliale, à condition que la Commission de protection du territoire agricole du Québec octroie une autorisation pour une utilisation résidentielle;

Attendu qu'il y a donc lieu d'abroger cette note dans les grilles des usages et des normes des zones agricoles (A);

Attendu que le Conseil municipal est favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que le règlement de zonage doit être modifié afin de permettre les éoliennes dans les zones agricoles (A) identifiées au plan de zonage;

Attendu que les modifications proposées du règlement de zonage sont conformes au plan d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 550-2012-09 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-128 Constitution et désignation des membres du comité d'autorisation de démolition d'immeubles

Considérant que le conseil a adopté le règlement numéro 608-2022 concernant la démolition d'immeuble;

Considérant que ce règlement prévoit la constitution d'un comité de démolition en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que ce comité a pour fonction de décider des demandes d'autorisation de démolition;

Considérant que ce comité est formé de trois membres du conseil, pour une durée d'un an et que leur mandat est renouvelable;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la nomination des conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert et Patrick Chamberland à titre de membre du comité de démolition.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-129 Inscription de deux membres du Comité Municipal de Sécurité Civile (CMSC) au colloque sur la sécurité civile

Considérant que le colloque sur la sécurité civile 2024 aura lieu cette année du 16 au 18 octobre à Québec;

Considérant la nécessité de promouvoir la formation continue et le partage de connaissances au sein de notre Comité Municipal de Sécurité Civile (CMSC);

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription

s'élevant à 500 \$, taxes incluses, par participant, ainsi que les frais afférents du directeur Stéphane Descheneaux et de l'inspecteur municipal François Marginean pour leur participation au Colloque sur la sécurité civile 2024. Il est également résolu d'affecter ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2024-09-130 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Marco Paquet, que la présente séance soit levée, à 20 h 57.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier